



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

Référence
01_2026

Objet de la délibération
Vote du CFU 2025 du budget de la commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Date de la convocation
06/02/2026

Date d'affichage

Vote
UNANIMITE
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 04/03/2026

Et

Publication ou notification du :
04/03/2026

L'an 2026 et le 3 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Stève, RABIN Patrice

Excuses séance ayant donné procuration : MM : GAVAZZI Romain à M. RABIN Patrice, VANZELLA Yoann à Mme DONGE Christine

Absents séance : MM : LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **Vote du CFU 2025 du budget de la commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 1er février 2023 ;

Vu le Certificat Administratif du 15 octobre 2024 confirmant le passage au CFU ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Sormonne ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sormonne ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférent ;

Considérant les éléments susvisés ;

		Fonctionnement	Investissement
Recettes	Recettes réalisées	517 027,03	246 389,15
Dépenses	Dépenses réalisées	430 257,51	102 652,03
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	86 9,52	143 737,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	372 480,99	-128 499,90
Résultat cumulé	Excédent /déficit	459 250,51	15 237,22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sormonne

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 04/12/2025
Le Maire,
François DENEUX

